



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 09 juin 2023

Convocation en date du 26/05/2023

L'an Deux Mil Vingt-trois, le 09 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de Saint-Tricat s'est réuni en mairie de Saint-Tricat, sous la présidence de Monsieur CASTELLE Sébastien, Maire.

Convocation au Conseil Municipal envoyée et affichée le 26 Mai 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Procuration(s) : 2

Nombre de votants : 14

Présents : Mr S. CASTELLE, Mr R. MERIAUX, Mr R. PREVOST, Mr J-L. LOQUET, Mr L. TOURMAN, Mme V. BOMY, Mme C. BRAULLE, Mr Q. CALAIS, Mr P. LECLERCQ, Mr F. LHIRONDELLE, Mr S. WATEL, Mr N. PANNEQUIN arrivé à 19h30 vote à partir du point 2.

Absences excusées : Mr J-P. HENON (Procuration Mr J-L. LOQUET), Mr B. LENTIEUL (Procuration Mr L. TOURMAN)

Mr R. MERIAUX a été désigné Secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, Mr le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Mr le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant une demande de subvention au titre des Amendes de Police. Le Conseil Municipal donne son accord.

Mr le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023. Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Mr N. PANNEQUIN arrivera vers 19h30, par conséquent il ne prendra pas part aux élections sénatoriales.

ORDRE DU JOUR

1 : Election des Sénateurs / Désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux
2 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 11/04/2023
3 : Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLECT) Désignation du représentant par le Conseil Municipal
4 : Demande de subvention Fonds de Concours 2023
5 : Démarche participation citoyenne Adhésion au réseau « voisins vigilants
6 : Demande de subvention au titre du FARDA 2023 Aide à la voirie communale
7 : Demande de subvention au titre du FARDA 2023 Aide à la voirie communale inondations
8 : Demande de subvention Rénovation du parc d'éclairage public
9 : Demande de subvention Amendes de Police
10 : Informations diverses

1 : Election des sénateurs / désignation des délégués des conseils municipaux

Délégués titulaires :

Il est tout d'abord procédé à l'élection des délégués titulaires. Monsieur le Maire fait appel à candidature. Les candidats sont :

- ✓ Monsieur **Sébastien CASTELLE** (Maire)
- ✓ Monsieur **Sébastien WATEL** (Conseiller municipal)
- ✓ Monsieur **Quentin CALAIS** (Conseiller municipal)

Nombre de votants : **13**

Nombre de bulletins : **13**

Nombre de bulletins blanc ou nuls : **0**

Suffrages exprimés : **13**

- Messieurs **Sébastien CASTELLE, Sébastien WATEL, Quentin CALAIS** sont élus au 1^{er} tour par 13 voix

Délégués suppléants :

Il est procédé à l'élection des 3 délégués suppléants. Les candidats sont :

- ✓ Monsieur **Pierre LECLERCQ** (Conseiller Municipal)
- ✓ Monsieur **Ludovic TOURMAN** (Adjoint)
- ✓ Monsieur **Rémi MERIAUX** (Adjoint)

Nombre de votants : **13**

Nombre de bulletins : **13**

Nombre de bulletins blanc ou nuls : **0**

Suffrages exprimés : **13**

- Messieurs **Pierre LECLERCQ, Ludovic TOURMAN, Rémi MERIAUX** sont élus au 1^{er} tour par 13 voix

Arrivée de Mr N. PANNEQUIN à 19h30.

2 : Approbation du procès-verbal de la réunion du 11/04/2023

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité

3 : Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLECT) Désignation du représentant par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire explique que La commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLECT) est composée par l'EPCI Grand Calais Terres et Mers et il appartient au Conseil Municipal de chaque commune membre de délibérer son/ses représentant(s) au sein de cette commission. Mr LE GALL représentait la commune à cette assemblée, et, suite à son décès, le Conseil Municipal doit réélire un représentant.

Mr Le Maire, CASTELLE Sébastien, se propose candidat.

Le vote s'effectue à main levée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement à la désignation de Monsieur CASTELLE Sébastien pour représenter la commune au sein de la CLECT.

4 : Demande de subvention Fonds de Concours 2023

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que selon l'article L5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de Saint-Tricat peut solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers pour bénéficier d'une aide financière pour des travaux d'investissement qu'elle réalise sur ses équipements.

Le versement du fonds de concours n'est possible qu'après accords concordants du conseil municipal et du conseil communautaire exprimés à la majorité simple.

Le montant total des fonds de concours attribué par la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire dudit fonds.

La Commune de Saint-Tricat a identifié 2 opérations d'investissement inscrites au budget 2023 qui pourraient bénéficier de cette participation financière.

Ces opérations sont reprises dans le tableau ci-après :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense HT	Montant	Finaceur HT	%	Montant
Travaux de prévention suite aux inondations du 16 janvier 2023	12 094,00 €	Autofinancement (Fonds propre de la commune)	50,39 %	6 094,00 €
		Fonds de concours GCTM 2023	49,61 %	6 000,00 €
Sous-Total	12 094,00 €	Sous-Total	100 %	12 094,00 €
Voirie chemin Basse Leulingue	18 463,00 €	Autofinancement (Fonds propre de la commune)	51,25 %	9 463,00 €
		Fonds de concours GCTM 2023	48,75 %	9 000,00 €
Sous-Total	18 463,00 €	Sous-Total	100 %	18 463,00 €
TOTAL	30 557,00 €	TOTAL	100 %	30 557,00 €

Le montant total de fonds de concours que la Commune souhaite solliciter est de 15 000, 00 €.

En conséquence, il vous est proposé Mesdames, Messieurs :

D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Conseillers Municipaux pris dans l'ordre du tableau à :

Solliciter l'aide financière de la Communauté d'Agglomération par le biais de fonds de concours d'un montant total de 15 000,00€ ;

Signer tout acte afférent à cette demande et à son attribution ;

Percevoir les sommes versées par la Communauté d'Agglomération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

5 : Démarche participation citoyenne Adhésion au réseau « voisins vigilants »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la récente rencontre de Mr MERIAUX Rémi avec les services de la gendarmerie. Les représentants de ces derniers lui ont exposé la démarche dite de "participation citoyenne", intégrant notamment la mise en place du réseau "voisins vigilants".

Ce dispositif, basé sur un partenariat entre la commune et la gendarmerie, suppose d'établir une liste d'habitant(e)s situés en différents secteurs de la commune. Ces référents, après accord de leur part et formation adaptée dispensée par la gendarmerie, seraient amenés à signaler directement en gendarmerie des faits troublants ou inhabituels et à permettre une meilleure transmission des observations faites avant ou après un vol ou une tentative de vol.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et après délibération DECIDE :

Article 1er : D'adhérer, dans la cadre de la "participation citoyenne", « au réseau voisins vigilants ».

Article 2 : De charger monsieur le Maire d'établir, en concertation avec les services de la gendarmerie et après accord des intéressés, la liste des personnes susceptibles d'intégrer le dispositif.

Article 3 : D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif au sein de la commune.

6 : Demande de subvention au titre du FARDA 2023 Aide à la voirie communale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'entreprendre des travaux de voirie (trottoir et borduration) chemin du Berck et rue du Marais.

Il porte ensuite à la connaissance de l'Assemblée que ces travaux entrent dans le cadre de la demande de subvention FARDA (Fonds d'Aménagement Rural et Développement Agricole.)

L'obtention d'une subvention étant toutefois subordonnée à la présentation d'un dossier d'avant-projet avec devis à l'appui,

Il propose en conséquence à l'assemblée d'approuver ces avant-projets d'un montant total HT de 39 163,00€ selon les plans de financement repris dans les tableaux ci-après :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense HT	Montant	Financier HT	%	Montant
CHEMIN DU BERCK - Borduration et trottoir	32 716,00 €	Autofinancement (Fonds propre de la commune)	25,11%	8 216,00 €
		FARDA (Aide à la Voirie Communale)	38,21%	12 500,00 €
		Subventions Amende de Police	36,68%	12 000,00 €
<i>Sous-Total</i>	<i>32 716,00 €</i>	<i>Sous-Total</i>	<i>100,00%</i>	<i>32 716,00 €</i>
TOTAL	32 716,00 €	TOTAL	100,00%	32 716,00 €

DEPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense HT	Montant	Financier HT	%	Montant
Rue du Marais - Borduration et trottoir	6 447,00 €	Autofinancement (Fonds propre de la commune)	61,22 %	3 947,00 €
		FARDA (Aide à la Voirie Communale)	38,78 %	2 500,00 €
<i>Sous-Total</i>	<i>6 447,00€</i>	<i>Sous-Total</i>	<i>100,00%</i>	<i>6 447,00 €</i>
TOTAL	6 447, 00€	TOTAL	100,00%	6 447,00 €

L'Assemblée, après délibération accepte à l'unanimité.

DECIDE d'adopter le devis d'un montant total HT de 39 163,00€

SOLLICITE l'aide financière au titre du FARDA d'un montant de 15 000,00 €

DECIDE de couvrir le montant des dépenses qui reste à la charge de la commune.

7 : Demande de subvention au titre FARDA 2023 Aide à la voirie communale inondations

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée la nécessité d'entreprendre des travaux de voirie rue de la Basse Leulingue suite aux inondations que la commune a subies le 16 janvier 2023.

Il porte ensuite à la connaissance de l'assemblée que ces travaux entrent dans le cadre de la demande de subvention FARDA (Fonds d'Aménagement Rural et Développement Agricole.) Aide à la voirie communale inondations.

L'obtention d'une subvention étant toutefois subordonnée à la présentation d'un dossier d'avant-projet avec devis à l'appui,

Il propose en conséquence à l'assemblée d'approuver cet avant-projet d'un montant total HT de 34 950,00 € selon le plan de financement repris dans le tableau ci-après :

DEPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense HT	Montant	Financier HT	%	Montant
RUE DE LA BASSE LEULINGUE - Voirie et aménagement de trottoirs	34 950,00 €	Autofinancement (Fonds propre de la commune)	57,08%	19 950,00 €
		FARDA (Aide à la Voirie Communale Inondations)	42,92%	15 000,00 €
<i>Sous-Total</i>	<i>34 950,00 €</i>	<i>Sous-Total</i>	<i>100,00%</i>	<i>34 950,00 €</i>
TOTAL	34 950,00 €	TOTAL	100,00%	34 950,00 €

L'assemblée, après délibération accepte à l'unanimité.

DECIDE d'adopter le devis d'un montant total HT de 34 950,00€

SOLLICITE l'aide financière au titre du FARDA d'un montant de 15 000,00 €

DECIDE de couvrir le montant des dépenses qui reste à la charge de la commune.

8 : Demande de subvention Rénovation du parc d'éclairage public

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le projet de rénovation du parc d'éclairage public nécessite que le conseil municipal vote le plan de financement ci-dessous et autorise Mr le Maire à solliciter une subvention auprès de la sous-préfecture de Calais dans le cadre du Fonds Vert.

DEPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense HT	Montant	Financier HT	%	Montant
ECLAIRAGE PUBLIC - Rénovation de l'éclairage public (Passage en LED)	45 052,69 €	Autofinancement (Fonds propre de la commune)	20,00%	9 010,69 €
		FDE 62	31,52%	14 200,00 €
		Fonds Verts	41,82%	18 842,00 €
		Subventions Amendes de Police	6,66%	3 000,00 €
<i>Sous-Total</i>	<i>45 052,69 €</i>	<i>Sous-Total</i>	<i>100,00%</i>	<i>45 052,69 €</i>
TOTAL	45 052,69 €	TOTAL	100,00%	45 052,69 €

Date prévisionnelle de début de travaux : 01/09/2023

Date prévisionnelle de fin de travaux : 15/10/2023

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'**unanimité**

DECIDE d'adopter le devis d'un montant total HT de 45 052,69 €

SOLLICITE l'aide financière au titre du Fonds Vert d'un montant de 18 842,00 €

DECIDE de cautionner le montant des dépenses qui restent à la charge de la commune.

9 : Demande de subvention Amendes de Police

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations suivantes :

- Borduration et trottoir – Chemin du Berck pour un montant de 32 716 € HT.
- Eclairage Public pour un montant de 45 052, 69 € HT.

L'obtention d'une subvention étant toutefois subordonnée à la présentation d'un dossier d'avant-projet avec devis à l'appui,

Il propose en conséquence à l'assemblée d'approuver ces avants projets selon les tableaux de financement ci-après :

Chemin du Berck

DEPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense HT	Montant	Finaceur HT	%	Montant
CHEMIN DU BERCK - Borduration et trottoir	32 716,00 €	Autofinancement (Fonds propre de la commune)	25,11%	8 216,00 €
		FARDA (Aide à la Voirie Communale)	38,21%	12 500,00 €
		Subvention Amendes de Police	36,68%	12 000,00 €
<i>Sous-Total</i>	<i>32 716,00 €</i>	<i>Sous-Total</i>	<i>100,00%</i>	<i>32 716,00 €</i>
TOTAL	32 716,00 €	TOTAL	100,00%	32 716,00 €

Eclairage Public

DEPENSES		RECETTES		
Nature de la dépense HT	Montant	Finaceur HT	%	Montant
ECLAIRAGE PUBLIC - Rénovation de l'éclairage public (Passage en LED)	45 052,69 €	Autofinancement (Fonds propre de la commune)	20,00%	9 010,69 €
		FDE 62	31,52%	14 200,00 €
		Fonds Verts	41,82%	18 842,00 €
		Subvention Amendes de Police	6,66%	3 000,00 €
<i>Sous-Total</i>	<i>45 052,69 €</i>	<i>Sous-Total</i>	<i>100,00%</i>	<i>45 052,69 €</i>
TOTAL	45 052,69 €	TOTAL	100,00%	45 052,69 €

L'assemblée, après délibération accepte à l'**unanimité**.

APROUVE les opérations et adopte les projets présentés.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental une demande d'aide financière au titre des amendes de police.

10 : Informations diverses

Mr CASTELLE : La distribution des colis s'est très bien déroulée. Il faudrait peut-être mener une réflexion sur le type de colis, nous avons eu une remontée sur le terrain de personnes qui pour des raisons financières préféreraient avoir un bon d'achat. D'autres personnes auraient souhaité avoir le choix entre le colis ou un bon d'achat comme cela se fait dans d'autres communes. Une communication ce jour-là leur a été faite sur le repas qui sera organisé le 17 septembre pour les aînés de la commune. Un flyer concernant la réunion d'information qui se déroulera le 20 juin à 18h30 à la salle des fêtes avec Axa France leur a été remis. Tous les habitants y sont conviés. Une communication sera mise en place sur le site de la commune, une affiche a été accolée sur la porte de la mairie. Des permanences seront organisées dans l'ancienne cantine avec les conseillers d'Axa France qui pourront se déplacer à domicile.

Mr WATEL : Les remarques sur le colis étaient sur le contenu ?

Mr CASTELLE : Non, les personnes qui l'ont reçu étaient contents de le voir aussi garni.

Mr LHIRONDELLE : J'ai été interpellé par certains habitants au sujet de l'état de l'impasse du Petit Marais. En effet, des nids de poule se sont formés.

Mr CASTELLE : Un devis a été lancé afin de reboucher les éventuels trous sur le chemin du Berck, pourquoi pas solliciter également l'entreprise pour ceux de l'impasse du Petit Marais ?

Mr F. LHIRONDELLE : Suite à la vérification de la toiture de la salle des fêtes, nous avons constaté qu'elle est dans un état correct, elle est légèrement poreuse mais sans gravité.

Mr CASTELLE : Nous devrions recevoir les résultats des audits à la fin du mois.

Mr TOURMAN : La phase de test qui a été faite dans la classe de Mme LEDOUX au niveau des films anti-UV par rapport à la luminosité pour les écrans et la différence de température a été validée. Par conséquent, les deux autres classes ont été également équipées.

Mr L. TOURMAN : On nous a demandé pour quelle raison la friagerie n'était plus là le vendredi. J'ai contacté la friagerie qui m'a informé qu'ils seront maintenant présents dans la commune le mercredi. Un flyer sera distribué aux habitants.

Mr CASTELLE : La friagerie a demandé de décaler sa venue dans notre commune au mercredi durant les mois de juin, juillet et août car elle travaille dans un camping pendant cette période.

Mr TOURMAN : Le concours de pétanques du 8 mai s'est très bien déroulé. Le voyage de Bagatelle a été quasiment complet. Les participants étaient ravis. Un petit déjeuner leur a été offert. Le déroulement de la brocante s'est bien passé sous le soleil. Place maintenant au concours de pétanque le 6 août et au Trica'Trail le 8 octobre.

Mr WATEL : Concernant les travaux du mur du cimetière, qu'en est-il ?

Mr CASTELLE : Nous pourrions prévoir ces travaux courant de l'année prochaine, le mur doit être correct pour la réouverture de l'église. Nous établirons des demandes de subventions tels que le FARDA, les Amendes de Police. Nous pourrions solliciter une aide de 20 % sur les travaux du quotidien auprès du département.

Mr MERIAUX : Un petit point sur les travaux en cours avec le Département : nous avons reçu les relevés de vitesse des rues de l'Eglise et du Marais, nous avons constaté globalement une vitesse respectée mise à part quelques cas bien excessifs. A notre demande, le Département va déplacer les radars sur la rue du Colombier et la route de Nielles de manière à avoir les relevés de vitesse de chaque axe de la commune. Cela nous permettra par la suite de focaliser nos efforts sur les aménagements que l'on pourrait avancer de manière à réduire la vitesse en sachant que le Département apporterait son aide. Le Département va réaliser quelques curages de fossés leur appartenant qui sont bien engorgés.

Mr LOQUET : Quelques travaux de maçonnerie sur les vitraux sont encore à réaliser. La prochaine réunion avec Mme T'KINT pour la réception des travaux devrait avoir bientôt lieu.

Mr WATEL : Une signalisation supplémentaire sur les îlots de la rue du Moulin serait-elle prévue ?

Mr CASTELLE : Nous allons voir matériellement ce que l'on peut faire au niveau de la signalisation.

Mr WATEL : Même de façon provisoire.

Mr PANNEQUIN : J'ai contacté Mr Baptiste PRUVOST à ce sujet qui m'a informé que cela n'était pas obligatoire.

Mr CASTELLE : Luc va appeler l'entreprise SIGNAUX GIROD afin de savoir ce qui est réalisable. En attendant nous pouvons solliciter l'entreprise MARMIN afin d'installer une signalisation temporaire.

Mr PANNEQUIN : Plusieurs personnes m'ont demandé si une ligne discontinue aller être mise en place sur la départementale de la rue du Colombier. Lorsqu'on vient de la rue de la Basse Leulingue pour tourner à droite, les véhicules sont déjà dans l'axe de la chaussée. C'est-à-dire au centre pour passer entre les deux îlots.

Mr PREVOST : J'en ai parlé à Baptiste PRUVOST qui m'a informé que cela n'était pas obligatoire, mais rien n'empêche la commune de prévoir ces travaux à ses frais.

Mr PANNEQUIN : Pourquoi ne pas prévoir la possibilité d'installer un trait continu ou discontinu cinquante mètres avant les îlots, afin de guider l'automobiliste ?

Mr MERIAUX : Je vais envoyer un mail au Département pour le marquage au sol car notre commune est un axe traversant.

La séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

Mr R. MERIAUX

S. CASTELLE

